

# Camper dans les Hautes Fagnes?

Texte et photo : Roger Herman

Le titre accrocheur en première page de «L'Avenir» a fait récemment sursauter plus d'un fagnard! Alors quoi, désormais, n'importe qui pourrait aller planter sa tente le long de la Helle, en face de la Croix des Fiancés ou au milieu du Steinley?... Et cela alors que depuis belle lurette tous les règlements prévoient que le camping sauvage est interdit en forêt et a fortiori en Réserve Naturelle?...

Renseignements pris auprès du Parc Naturel Hautes Fagnes - Eifel, à l'origine de cette information, il n'est nullement question d'enfreindre ces règles : bien au contraire, il s'agirait même de «recadrer» tous ceux qui sont tentés de les ignorer et de réguler une pratique qui tend à se répandre.

En effet, le projet part d'une constatation : le «trekking», ou la randonnée à l'aventure pendant deux ou plusieurs jours dans les campagnes et les bois est «tendance», comme on dit. De plus en plus nombreux sont les touristes, surtout les jeunes mais pas uniquement, que l'on voit sur les chemins harnachés comme des fantassins sur le sentier de la guerre, portant sur leur dos des sacs énormes où l'on devine que se trouve pliée une tente portable avec tout le matériel nécessaire pour passer la nuit «à la belle étoile».

Autre constatation, que confirmera n'importe quel forestier, les délits de camping non autorisé se multiplient! On découvre de plus en plus régulièrement des bivouacs installés en zones interdites et, surtout, on relève les dégâts provoqués par ces pratiques, piétinement du sol, dégradations aux plantations, effarouchement des animaux et - le plus grave - des traces de feux. Le plus souvent en effet ces campeurs allument des foyers pour se chauffer ou cuire leurs aliments. Le risque est considérable pour les fagnes et forêts. L'été dernier encore, marqué par la sécheresse, plusieurs départs

de feu ont été maîtrisés de justesse un peu partout sur le Haut Plateau, grâce à la vigilance du service forestier et à l'efficacité des pompiers.

Le projet du Parc vise non pas à éradiquer le trekking - ce qui serait évidemment illusoire - mais à mieux l'organiser en créant ci et là des aires de bivouac où les randonneurs pourront s'arrêter légalement, en toute sécurité. De plus, et c'est sans doute un détail essentiel, la fréquentation de ces mini-campings se fera uniquement sur inscription, via un site Internet, et sera payante. L'initiative s'inspire de l'expérience réalisée du côté allemand du Parc transfrontalier, où de tels sites existent déjà, au nombre de 17, bien délimités sur des plateformes et pourvus, notamment, de toilettes sèches. Le système semble donner satisfaction. Les réservations fonctionnent bien et le prix est de 10 Euros par personne et par nuit, cet argent servant à l'entretien des sites.

Côté belge, on note principalement jusqu'à présent l'initiative du Cantonement DNF de Verviers qui a aménagé trois sites de bivouac, jusqu'ici gratuits et sans réservation, en Hertogenwald : en amont

du lac de la Gileppe, au confluent Helle-Soor près d'Eupen et à la Robinette. Ces sites n'ont pas tardé à avoir un énorme succès et à certains moments il peut y avoir de sérieux problèmes d'affluence et d'hygiène.

Ils seront désormais intégrés au système instauré à l'échelle du Parc, où, progressivement, un certain nombre d'autres petites aires de camping seront réalisées avec la collaboration des autorités forestières ou des communes touristiques.

Loin donc de favoriser un camping sauvage désordonné et inadmissible, le projet devrait permettre de réguler davantage le trekking, une activité qui permet certes des contacts étroits et enrichissants avec la nature mais qui ne peut se faire qu'en respectant celle-ci au maximum.

Il est certain que quel que soit le nombre des aires de bivouac qui verront le jour à l'avenir, cette infrastructure modeste ne sera jamais compatible avec un camping de masse, pour lequel, soulignons-le, il existe tout autour du Haut Plateau de magnifiques terrains gérés par des syndicats d'initiatives ou des privés et qui sont aussi susceptibles d'accueillir les randonneurs.



Le site de bivouac de la Bergerie (Robinette - Hertogenwald) est fréquenté hiver comme été.